

Chers sociétaires :

Conformément à la Loi sur les Coopératives de Catalogne et à l'article 28 des Statuts d'**Innovació i Economia Social en la Mediterrània, SCE Limitada**, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Coopérative, qui se tiendra le lundi 12 Juin 2017, au siège social d'iesMed, rue Còrsega, 288, 3^o, 2^a à Barcelone à l'heure et selon l'ordre du jour ci-dessous indiqués :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

HEURE : 15h30 en première convocation et 16h00 en seconde convocation.

ORDRE DU JOUR :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée et informations sur la marche de la coopérative par le Président.
2. Nomination des contrôleurs du procès-verbal.
3. Examen et approbation, le cas échéant, de l'arrêté des comptes 2016 de la société : Compte de Résultats, Bilan clôturé le 31 décembre 2016, Rapport d'Activité économique et Variation du Patrimoine Net.
4. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Approbation, le cas échéant, de la gestion du Conseil d'Administration correspondant à l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.
6. Information sur les adhésions et départs des membres de la coopérative.
7. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration et autorisations à la réélection des membres sortants.
8. Questions diverses.

L'approbation des points 2, 3, 4, 5 et 7 est nécessaire.

S'ils ne peuvent se rendre au siège de la coopérative, les sociétaires pourront participer à l'Assemblée par les moyens listés ci-dessous à condition que soit garantie leur identité :

a) Remise du vote et/ou des interventions par courrier postal via une lettre signée par le sociétaire et envoyée en recommandé avec accusé de réception. La Coopérative doit avoir reçu le courrier au moins trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

b) Remise du vote et/ou des interventions par courrier électronique, la coopérative devant avoir reçu le dit courrier au moins trois jours avant la tenue de l'Assemblée. Le sociétaire doit disposer d'une signature électronique.

c) Participation par vidéoconférence ou conférence téléphonique à condition que le Conseil d'administration ait été informé au moins sept jours avant la date de la réunion, afin de prendre les mesures techniques nécessaires.

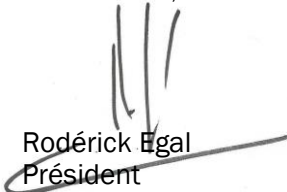
Les interventions du sociétaire décrites aux points a et b donneront lieu à une lecture lors de l'Assemblée générale et seront également reprises dans le procès-verbal via une transcription littérale ou en annexe, de même que les réponses des autres sociétaires aux dites interventions.

Nous vous informons que tous les documents relatifs aux questions qui seront abordées lors de l'Assemblée sont à votre disposition pour consultation au siège social.

J'espère vous compter parmi nous lors de l'Assemblée générale.

Bien amicalement,

A Barcelone, le 12 mai 2017.



Rodérick Egal
Président

CARTE DE REPRESENTATION ET PROCURATION DE VOTE

Conformément à l'article 30 des Statuts, le sociétaire numéro _____
M. _____

EXCUSE SON ABSENCE à l'Assemblée Générale Ordinaire de la coopérative **Innovació i
Economia Social en la Mediterrània, SCE Limitada** qui aura lieu le 12 Juin 2017, et **DONNE
PROCURATION** **AU** sociétaire **M.**

_____ pour le représenter lors de cette Assemblée.

Et pour faire valoir ce que de droit et comme preuve de la représentation conférée, je
signe ce document

À _____ le _____ 2017.